ID: 007-210703377-20240311-D2024_015-BF

Publié le

Département de l'Ardèche - République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de VERNOSC LES ANNONAY

Séance du 11 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 mars à 19h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick Olagne, Maire de la commune.

<u>Présents</u>: Olagne Patrick, Peyrache Agnès, Parat René, Caule Suzanne, Cohen Jean-Philippe, Moreau Catherine, Rouby Gérard, Bayon Marguerite Schmelzle Jean-François, Mayot Vincent, Lebailly Laurence, Auternaud Audrey, Valancony Tiphaine, Plenet Jaouen, Mantelin Julien, Martin Grégoire,

<u>Absents excusés</u>: Barbe Monique, pouvoir à Parat René, Alègre Carlos, pouvoir à Olagne Patrick, Richon Isabelle, pouvoir à Moreau Catherine, Delattre Nicolas, Besset Grégory, Boyer Anne,

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut délibérer

Secrétaire de séance : Mayot Vincent

Membres en exercice: 22 Présents: 15 Pouvoirs: 3 Votants: 18

<u>D2024-015 – Examen et vote du compte administratif 2023 – Budget annexe</u> Production d'énergie photovoltaïque

Le Conseil municipal réuni sous la Présidence de Madame Agnès Peyrache, Première adjointe, le Maire s'étant retiré pendant le vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vote le compte administratif 2023 du budget annexe Production d'énergie photovoltaïque

Fonctionnement		
Dépenses	Prévu	21 171.26
	Réalisé	10 681.22
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	21 171.26
	Réalisé	20 297.97
	Restes à réaliser	
Investissement		
Dépenses	Prévu	44 824.42
	Réalisé	7 255.33
	Restes à réaliser	
Recettes	Prévu	44 824.42
	Réalisé	38 024.42
	Restes à réaliser	

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le

ID: 007-210703377-20240311-D2024_015-BF

Résultat d'exécution		
Fonctionnement	9 616.75	
Investissement	30 769.09	
Résultat global	40 385.84	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,